

Mardi 28 juin 2011



Services dépenses et
SFACT :
Une pincée d'oxygène ?
« Stabilisation » à
surveiller ...



Cette CAP locale des agents d'administration du Trésor Public réunie le mardi 28 juin était la dernière CAP à examiner les mouvements de mutation avant le début de la mise en œuvre de règles de gestion uniques pour nos deux administrations et l'entrée à partir des mouvements de mutation 2012 dans la période de convergence vers l'application à tous de ces règles uniques.

Les mouvements non satisfaits lors de cette CAP s'inscriront sur les tableaux de mutation à écluser selon les règles actuelles de l'ancienneté de la demande. Toute nouvelle demande inscrite pour le cycle de mutation 2012 au titre de la convenance personnelle sera classée à l'ancienneté administrative des services civils effectifs appliquée dans l'ex-Trésor Public, après les demandes existantes au titre du cycle 2011 et renouvelées au titre du cycle 2012.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est intervenue dans cette perspective afin que soit bien mentionnée, sur tous les tableaux préparatoires présentés en vue de la tenue des CAP Locales de mutations, la date de la demande initiale.

Après l'approbation du procès verbal de la précédente CAP, l'administration nous a présenté **les propositions d'affectation des agents du Centre Régional des Pensions** qui prendront effet pour la plupart au 1^{er} novembre prochain. D'après nos contacts, celles-ci correspondent aux vœux des agents ou, à l'issue des entretiens prévus, aux propositions acceptées par ceux-ci :

Pour l'ensemble du tableau	SFACT :	2 B + 1 C
	Dépenses civiles :	1 B + 2 C
	Dépenses militaires :	2 B + 2 C
	Liaisons- rémunérations :	2 C
	Comptabilité :	1 B
	Produits divers :	1 C
	Services Sociaux :	1 C (au 1/07/2011)
	Pairie Départementale :	1 B
	Très Ars sur Moselle :	1 C

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a insisté sur le besoin de formation des agents, notamment pour ceux désireux d'acquérir des connaissances en bureautique, et sur le nécessaire temps d'adaptation dans leur nouveau service. L'administration a déclaré prendre note de ce dernier aspect. Elle nous a répondu que la formation bureautique n'étant plus dispensée, un « tutorat » serait possible. Avec quelle décharge d'activité pour les « tuteurs » ?

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est inquiétée d'une demande ancienne d'un agent et a proposé, pour permettre sa satisfaction ainsi que celle d'autres demandes, des affectations différentes pour certains agents arrivant dans le département, contactés par nos soins et favorables à ces nouvelles propositions. Mais la direction, évoquant la situation « prioritaire » de certains postes, n'y a pas répondu favorablement. Est-il utile de rappeler qu'aujourd'hui, à des degrés différents, les suppressions d'emplois et le non remplacement de plus de deux départs en retraite sur trois, fragilisent la situation de l'ensemble des services et postes ?

Si ce mouvement de mutations incluant la ré-affectation des agents du Centre Régional des Pensions semble permettre d'abonder les effectifs sous-évalués des services de Dépenses civiles, militaires et SFACT, où les agents sont en souffrance depuis leur réorganisation et le démarrage de Chorus, cette petite bouffée d'oxygène réclamée depuis des mois pour les collègues ne doit pas se révéler précaire dans le contexte de la poursuite des suppressions d'emplois. Nous veillerons à ce qu'elle perdure pour des services particulièrement confrontés aux conséquences de la réorganisation de la chaîne de la Dépense Etat, et de son instrument Chorus, et à ce que la nécessaire stabilisation de ces services ne soit pas compromise par les suppressions d'emplois ou de nouveaux transferts de charges sans les emplois correspondants.

VOTE :

CONTRE :
Union SNUI-SUD Trésor Solidaires. CGT. FO



UNION SNUI-SUD TRESOR SOLIDAIRES

Local : DRFiP, 34 avenue Foch, METZ, rez-de-chaussée.
Téléphone : 03.87.38.69.19.